

BORDEREAU DES PIÈCES

- 1 Notice d'intérêt général
- 2 Dossier de mise en compatibilité du PLU
 - 2- 1 Rapport de présentation
 - 2- 4 Plan de zonage – extrait
 - 2- 9 Orientations d'aménagement – modifiées

Les autres pièces du PLU restent inchangées.

Vu pour rester annexé à mon arrêté du 24/09/2020 et son modificatif du 21 janvier 2021

Le Président


Christophe GREFFET

